



REGLEMENT INTERIEUR

CA des 4 et 5 janvier 2025

16h15 - 17h15 :

CA FFSc - 4 et 5 janvier 2025



Réponses de la Commission aux remarques reçues

- ▶ Article 2.2 :
- ▶ "Pour s'affilier, les clubs ou sections d'associations multi-activités (à l'exception des clubs scolaires) doivent obligatoirement compter cinq licencié(e)s au moins dès la première année."
- ▶ Cela sous-entend qu'il ne faut 5 licenciés minimum que la première année ? Est-ce la bonne lecture ? Si non, il faut le modifier.
- ▶
- ▶ "Conformément à l'article 2.2 des statuts, les clubs qui ne renouvellent pas leur affiliation pour la saison en cours sont automatiquement radiés ;"
- ▶ Ne faudrait-il pas mettre une date limite au renouvellement, un club pouvant légitimement renouveler son affiliation en avril par exemple ?
- ▶ **5 membres mini : c'est d'usage depuis longtemps (depuis que je joue, je l'ai toujours entendu). Certes, cela n'était pas écrit, c'est l'occasion de le formaliser. Maintenant, une discussion sur un autre minimum peut être ouverte.**
- ▶ **Concernant le renouvellement, c'est implicite que c'est possible pendant toute la saison en cours (pourquoi une date limite ?) Si ce n'est pas clair, on pourra préciser la rédaction.**



Réponses de la Commission aux remarques reçues

- ▶ Article 4.3
- ▶ "Les ligues sont représentées à l'assemblée générale de la FFSc par : • un(une) représentant(e) pour la Corse, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Nouvelle Calédonie et la Réunion ;"
- ▶ Ne faudrait-il pas ajouter Mayotte au cas ou un club venait à y être créé ?
- ▶ **Très bonne remarque, nous proposerons de l'ajouter.**
- ▶ Article 5.2 3°
- ▶ • élaboration des comptes annuel ; ajouter un s à annuel
- ▶ **Merci, malgré plusieurs relectures !!! ce sera corrigé.**

CA FFSC - 4 et 5 janvier 2025



Réponses de la Commission aux remarques reçues

► Article 6.2.1

► "il délibère"

► Le verbe délibérer est employé plusieurs fois dans l'article. Y a-t'il un vote suite à ces délibérations ? Si c'est le cas, le verbe n'est pas adéquat. Si il n'y en a pas, il est trop imprécis à mon avis.

► J'avoue ne pas me souvenir point par point de ce qui fait l'objet de vote en CA, mais c'est le cas de la plupart des points à l'ordre du jour.

► **Donc, s'il y a vote, on pourrait écrire "adopte" à la place.**



Réponses de la Commission aux remarques reçues

- ▶ Annexe
- ▶ "En ce qui concerne l'annexe, je ne suis pas d'accord pour qu'on ouvre les SP et les SF aux licenciés loisir en open".
- ▶ **Leur participation a bien été prévue et paramétrée dans Duplitop 9, mais leurs résultats ne sont pas exportés. En open, ils jouent comme s'ils étaient en séance de club et ne règlent que le droit de table correspondant**